

Commune de Fillièvres

25, rue de St Pol
62770 Fillièvres

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section de fonctionnement, de l'autre, les projets de la commune en section d'investissement.

Le budget 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A : VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	326 775.00 €	013 – Atténuations de charges	0.00 €
012 – Charges de personnel	320 000.00 €	70 – Ventes de produits	45 790.00 €
014 – Atténuations de produits	27 973.00 €	73 – Impôts et taxes	103 532.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	63 441.00 €	731 – Fiscalité locale	326 823.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	74 – Dotations et participations	148 999.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	75 – Autres produits de gestion courante	21 500.96 €
68 – Dotations aux provisions, dépréciations	158.00 €	002 – Résultat reporté	144 484.04 €
		78 – Reprises amort., dépréciations	1 461.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	55 243.00 €		

Total des dépenses	793 590.00 €	Total des recettes	793 590.00 €

B : VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
21 – Immobilisations corporelles	203 210.76 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	85 956.00 €
23 – Immobilisations en cours	235 000.00 €	13 – Subventions d'investissement	279 511.76 €
16 – Emprunts et dettes assimilées		16 – Emprunts et dettes assimilées	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	196 492.24 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	55 243.00 €
Restes à réaliser	268 479.00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	17 500.00 €
		1068 – Affectation du résultat	464 971.24 €
		001 – Excédent reporté N-1	0.00 €
		Restes à réaliser	0.00 €
Total des dépenses	903 182.00 €		903 182.00 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 268 479.00 € en dépense.

Ce budget prévoit principalement pour 2025, en dépenses d'investissement :

- Travaux du complexe scolaire pour 488 479.00 €
- L'achat d'une traçeuse, d'un souffleur, d'un perforateur pour 2 100.00 €
- L'aménagement de la rue de Frévent pour 118 000.00 €
- Travaux de voirie pour 71 400.76 €
- L'achat de containers enterrés pour 10 000.00 €
- L'achat d'une table de pique-nique pour 1 710.00 €
- L'achat de mobilier pour la cantine pour 15 000.00 €

Fait à Fillièvres, le 18/04/2025

Le Maire,
Jim Doullens

